

Préparation à l'habilitation électrique H0V B1V B2V Essais BR BC

Durée: 21.00 heures (3.00 jours)

Profils des stagiaires

- Opérateurs assurant des opérations d'ordre électrique ou en charge de diriger ces travaux. Personne assurant la direction effective des travaux électriques ou non, des consignations électriques, opérations dites générales, chargée de diriger ou d'effectuer des manœuvres sur des installations électriques.

Prérequis

- Aucun.
- ATTENTION : l'habilitation électrique n'étant pas une formation d'électricien, le participant doit être qualifié en électricité pour les opérations visées par ce programme.

Délai d'accès

2 semaines

Prix

2050.00

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si des apprenants sont en situation de handicap, merci de nous en avvertir afin de prévoir les aménagements adaptés.

Objectifs pédagogiques

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité, d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Contenu de la formation

- Module « Tronc Commun N 2 » :
 - Effets du courant électrique sur le corps humain
 - Noms et limites des différents domaines de tension
 - Zones d'environnement et leurs limites
 - Appartenance des matériels à leur domaine de tension
 - Principe d'une habilitation
 - Définition des symboles d'habilitation
 - Contenu d'un titre d'habilitation
 - Rôles de chacun
 - Symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser
 - Prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
 - Situation vis à vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées
- Module « B1 B2 B1V B2V B2V Essai Exécutant et Chargé de Travaux hors tension en Basse Tension » :
 - Différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique
 - Rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique
 - Exécutants : Respecter les instructions données par le chargé de travaux, rendre compte de son activité
 - Chargés de travaux : Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires, respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou par le chargé de consignation, rendre compte de son activité

- Différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.)
- Prescriptions d'exécution des travaux
- Zone de travail (pour B2 et B2V)
- Risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc. pour B1V et B2V)
- Respecter la zone de travail
- Fonctions des matériels électriques BT, TBT
- Documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc...)
- Documents applicables dans le cadre des travaux (pour les chargés de travaux)
- Attestation de première étape de consignation
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux
- Matériel et l'outillage appropriés
- Ouvrages, installations et zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.)
- Mesures de prévention à observer lors d'un travail
- Règles et instructions de sécurité
- Travaux hors tension avec ou sans la présence de pièces nues sous tension
- Deuxième étape de consignation
- Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour B2V Essai)
- Instructions de sécurité
- Risques pour une situation donnée et correspondant aux essais
- Module « BR Intervention BT générales » :
 - Différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine
 - Fonctions des matériels électriques BT et TBT
 - Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
 - Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires
 - Consignes données par le chargé d'exploitation électrique
 - Rendre compte de son activité
 - Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT
 - Matériel et l'outillage appropriés
 - Documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.)
 - Mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT
 - Zone des interventions BT
 - Risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc.)
 - Procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité
 - Opérations de consignation et les documents associés
 - Zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.)
 - Opération de dépannage
 - Opération de mesurage et essai
 - Opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension
 - Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée
- Module « BC Consignation en Basse Tension » :
 - Fonctions des matériels électriques BT et TBT
 - Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux
 - Documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en deux étapes)
 - Chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires
 - Chargé de travaux et échanger les informations nécessaires
 - Opérations de consignation
 - Consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels
 - Risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Equipe pédagogique

Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de son aptitude à assurer spécifiquement cette formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Supports d'animation standardisés, utilisés en vidéo projection lors d'un face à face pédagogique en salle
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques, au cours d'une succession d'exercices individuels
- Moyens techniques requis pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable
- Moyens techniques requis pour les apports pratiques : local avec tableau électrique à consigner et à démonter/remonter partiellement (le courant sera coupé au disjoncteur général de ce tableau, donc dans tout ou partie d'un bâtiment) ; divers matériels électriques à installer et/ou gaines et conducteurs pour réalisation d'une extension ; schémas électriques de l'installation utilisée et/ou de l'appareil utilisé ; instructions de sécurité écrites de l'employeur ; formulaires d'attestation de consignation (2 étapes) et d'autorisation de travail ; formulaires d'autorisation d'intervention ; balisage de chantier électrique ; divers matériels électriques à dépanner dans une armoire électrique (programmateur, disjoncteur, fusibles non-protégés...), et/ou un appareil électrique à dépanner (machine, moteur...)
- En cas de formation INTER, ces moyens sont à notre charge. En cas de formation INTRA, ils doivent être garantis par l'employeur des bénéficiaires. Les équipements doivent être conformes à la réglementation sans quoi la formation ne pourra pas avoir lieu
- Sécurité : en INTRA comme en INTER, les bénéficiaires devront, selon les tâches qu'ils effectuent, posséder des gants isolants et un écran facial. En cas de formation INTRA, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention

Résultats attendus à l'issue de la formation

Modalité d'obtention